

Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) « VKP » pour expérimentation (FIR : Nandi NFFF)
En vigueur : Du 25 février au 01 décembre 2021



Extrait carte SIA au 1 : 500 000 « Nouvelle-Calédonie » édition 2020

ACTIVITÉ
Vols touristiques dans la région VKP : Voh - Koné - Pouembout (cœur de Voh, lagon).

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
H24

FREQUENCE AUTO-INFORMATION
123.100 MHz

GESTIONNAIRE
SNA Nouvelle-Calédonie. e-mail : dac-nc-sna-de-ops@aviation-civile.gouv.fr

STATUT
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux espaces aériens avec lesquels elle interfère.

SERVICES RENDUS
Aucun.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM : Contournement obligatoire pour les IFR et les aéronefs non équipés de radio, sauf dérogation du gestionnaire, avec préavis de 3 jours ouvrés.

Aéronefs télépilotes non habités : La pénétration au sein de la zone est soumise à l'accord préalable du gestionnaire, avec préavis de 3 jours ouvrés.

Pour tous les autres vols :

Messages radio A/A obligatoires sur 123.100 MHz en entrée et en sortie de zone.

Le pilote effectue tout autre compte-rendu de position qu'il juge utile pour la sécurité du trafic, et communique :

- indicatif et type de l'aéronef,
- position et altitude de vol (AMSL),
- intentions de vol de l'aéronef.

En cas de panne de radiocommunication, l'aéronef quitte la zone.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales

20°53'11"S, 164°31'19"E

20°55'33"S, 164°41'39"E

21°01'36"S, 164°40'25"E

21°08'18"S, 164°46'31"E

21°12'21"S, 164°47'06"E

21°14'40"S, 164°43'56"E

20°54'56"S, 164°29'32"E

20°53'11"S, 164°31'19"E.

Limites verticales

500 FT ASFC / 3000 FT AMSL

POINTS DE COMPTE-RENDU VFR

Points	Coordonnées	Noms
R	20°54'14"S - 164°30'36"E	Plateau récifal
T	20°58'47"S - 164°33'02"E	Patates tortues
B	21°03'13"S - 164°37'43"E	Trou bleu
P	21°13'06"S - 164°45'37"E	Passe de Pouembout
I	21°04'52"S - 164°43'04"E	Ile Pingiane
V	20°56'16"S - 164°39'30"E	Cœur de Voh